

J.I.1.1/29

*Le Président de la Confédération, G. Motta,
au Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant*

*Copie**L manuscrite*

Berne, 29 juillet 1937

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre personnelle du 27 de ce mois¹. J'ai l'intention de quitter Berne le 6 ou le 7 août pour me rendre en Bretagne en passant par Paris où je resterai (tout à fait *incognito*) pour environ trois jours. Je ne voudrais pas troubler vos plans de vacances. La conversation que je désire avoir avec vous pourra attendre jusqu'au *début septembre*, mais il est bien que vous sachiez de quoi il s'agit. Le Conseil fédéral a fixé d'une manière générale la limite d'âge de tous les fonctionnaires à 65 ans. Cette règle n'est pas absolue, mais doit cependant être observée avec les tempéraments nécessaires. Comme vous avez dépassé la limite d'âge d'une manière sensible je suppose que vous avez dû vous poser vous-même la question. J'avais toujours admis – dans

1. *Non reproduite, cf. J.I.1.1/2. Dans cette lettre, Dunant exposait à Motta les raisons qui lui rendaient difficile le déplacement de Berne pour y avoir un entretien avec son chef avant le 6 août.*

30 JUILLET 1937

219

mon for intérieur – que vous songeriez à demander votre retraite pour la fin de cette année. Cela me paraîtrait raisonnable et équitable. Mais avant de saisir le Conseil fédéral de la situation j'aimerais en causer franchement et amicalement avec vous. Je connais votre caractère excellent et j'ai toujours beaucoup apprécié votre activité bienfaisante. Vous pouvez donc croire que je me suis décidé à vous écrire après la réflexion la plus mûre. Je regrette sincèrement d'être amené à poser la question, mais je ne doute pas un instant que vous saurez vous placer devant les responsabilités qui sont les miennes. Je vous autorise naturellement à en parler avec Madame Dunant à laquelle je vous prie de présenter mes compliments respectueux.